

[Texte]

SOR/84-943—LABOUR MOBILITY AND ASSESSMENT INCENTIVES REGULATIONS, AMENDMENT

The Vice Chairman: Are there any comments?

Senator Godfrey: I suggest that we follow it up in January.

The Vice Chairman: That sounds sensible. The department appears to be concerned with the matter and the minister has undertaken to offer a remedy.

Order in Council P.C. 1985-2147

Senator Godfrey: I am not sure what this is here for.

Mr. Bernier: It is simply for the information of members.

SOR/83-461—PETROLEUM INCENTIVES PROGRAM ADVANCE RULING FEES ORDER

SOR/83-485—DEPARTMENT OF NATIONAL REVENUE (TAXATION) ADVANCE RULINGS FEES ORDER

The Vice Chairman: Is that satisfactory?

Senator Godfrey: I think the reply is satisfactory.

Mr. Bernier: There were two letters in connection with the \$250 fee, and the cost components have been explained satisfactorily.

SOR/85-670—QUARANTINE AND INSPECTION SERVICE FEES ORDER, AMENDMENT

Mr. Bernier: Again, this is for the information of members. Nothing needs to be done.

SOR/85-787—DAIRY HERD INSPECTION FEES ORDER

September 17, 1985

The enabling authority for this Order—the Minister of Agriculture Authority to Prescribe Fees Order, C.R.C. c. 712—was amended on July 4, 1985, by SI/85-125, to authorize the charging of fees for inspection services in respect of the milk production of dairy goats. This fact should have been disclosed in a footnote.

This Order was presumably made in replacement of an earlier Order (SOR/85-287) which was *ultra vires* in part as it provided for fees for the inspection of the milk production of dairy goats but was made at a time when the enabling Order only authorized the charging of fees for inspection of the milk production of dairy cows. The earlier Order should have been formally revoked by this Order.

Senator Godfrey: I think we should write on that.

SOR/85-855—STATUTORY INSTRUMENTS REGULATIONS, AMENDMENT

Mr. Bernier: This is merely a question of drawing to the attention of the department the proper footnoting of the instrument.

[Traduction]

DORS/84-943, RÈGLEMENT SUR L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ ET AUX ÉTUDES DE MAIN-D'ŒUVRE—MODIFICATION

Le vice-président: Avez-vous des observations à faire?

Le sénateur Godfrey: Je propose qu'on écrive au ministère en janvier.

Le vice-président: Cela semble raisonnable. Le ministère paraît se préoccuper de la question et le ministre a entrepris de remédier au problème.

Décret du conseil C.P. 1985-2147

Le sénateur Godfrey: Je ne comprends pas pourquoi le décret figure à l'ordre du jour.

M. Bernier: Simplement pour informer les membres du comité.

DORS/83-461, DÉCRET RELATIF AUX FRAIS DE DÉCISION ANTICIPÉE—PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

DORS/83-485, DÉCRET SUR LES FRAIS PAYABLES POUR LES DÉCISIONS ANTICIPÉES (MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL—IMPÔT)

Le vice-président: La réponse est-elle satisfaisante?

Le sénateur Godfrey: Je crois que oui.

M. Bernier: Deux lettres ont été écrites au sujet des frais de 250 \$ et l'explication de leurs éléments constitutifs a été satisfaisante.

DORS/85-670, ORDONNANCE SUR LES DROITS APPLICABLES AUX SERVICES DE QUARANTAINE ET D'INSPECTION—Modification.

M. Bernier: Cet article est également là pour l'information des membres du comité. Aucune intervention n'est nécessaire.

DORS/85-787, ORDONNANCE SUR LES FRAIS D'INSPECTION DES ANIMAUX LAITIERS

Le 17 septembre 1985

Le texte habilitant pour cette ordonnance—le Décret autorisant le ministre de l'Agriculture à prescrire des frais, C.R.C. c. 712—a été modifié le 4 juillet 1985, en vertu du TR/85-125, de façon à autoriser l'imposition de frais pour les services d'inspection de la production laitière des chèvres laitières. Il aurait fallu l'indiquer dans un renvoi en bas de page.

La présente ordonnance a vraisemblablement été établie en remplacement d'une ordonnance précédente (DORS/85-287) qui n'était pas conforme à la loi dans la mesure où elle faisait état des frais exigés pour l'inspection de la production laitière de chèvres laitières et qu'elle avait été établie à un moment où le décret habilitant n'autorisait l'imposition de frais que pour l'inspection de la production laitière de bovins laitiers. Cela dit, l'ordonnance précédente aurait dû être abrogée officiellement par la présente ordonnance.

Le sénateur Godfrey: Je crois que nous devrions écrire au ministère à ce sujet.

DORS/85-855, RÈGLEMENT SUR LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES—Modification.

M. Bernier: Il s'agit simplement de signaler au ministère les notes qui auraient dû figurer en bas de page dans ce règlement.